

PAR COURRIEL

Québec, le 22 mai 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-05-072 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 7 mai dernier, concernant la compilation du cadastre et des droits fonciers dans la Municipalité de Batiscan.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- 4121-2015-0163_Plage_Batiscan_26-09-2023.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Rosanna Aquino, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel rosanna.aquino@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. (2)

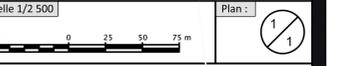
**COMPILATION DU CADASTRE ET DES
DROITS FONCIERS DANS LA
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

LOCALISATION DU SECTEUR
 Cadastre : Cadastre du Québec
 Municipalité : Batiscan
 Circonscription foncière : Champlain

Métadonnées de l'imagerie
 N° de l'orthophotographie : MOS_19_31109_SE_20CM_F08
 Année : 2019
 Résolution : 0,2 mètre

- LÉGENDE**
-  Limite de partage entre le domaine hydrique de l'État et le domaine privé en référence à la minute 2208 d'André Gagné a.g. datée du 28 août 2001.
 -  Cadastre du Québec en date du 15 août 2023
 -  Terrain sous l'autorité du MELCCFP.
 -  Terrain concédé par l'État
 -  Terrain privé à la suite de procès-verbal de bornage par un arpenteur-géomètre

Note:
 Toutes les informations illustrées sur ce plan proviennent des données publiques disponibles au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts et au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.



Préparé le 26 septembre 2023

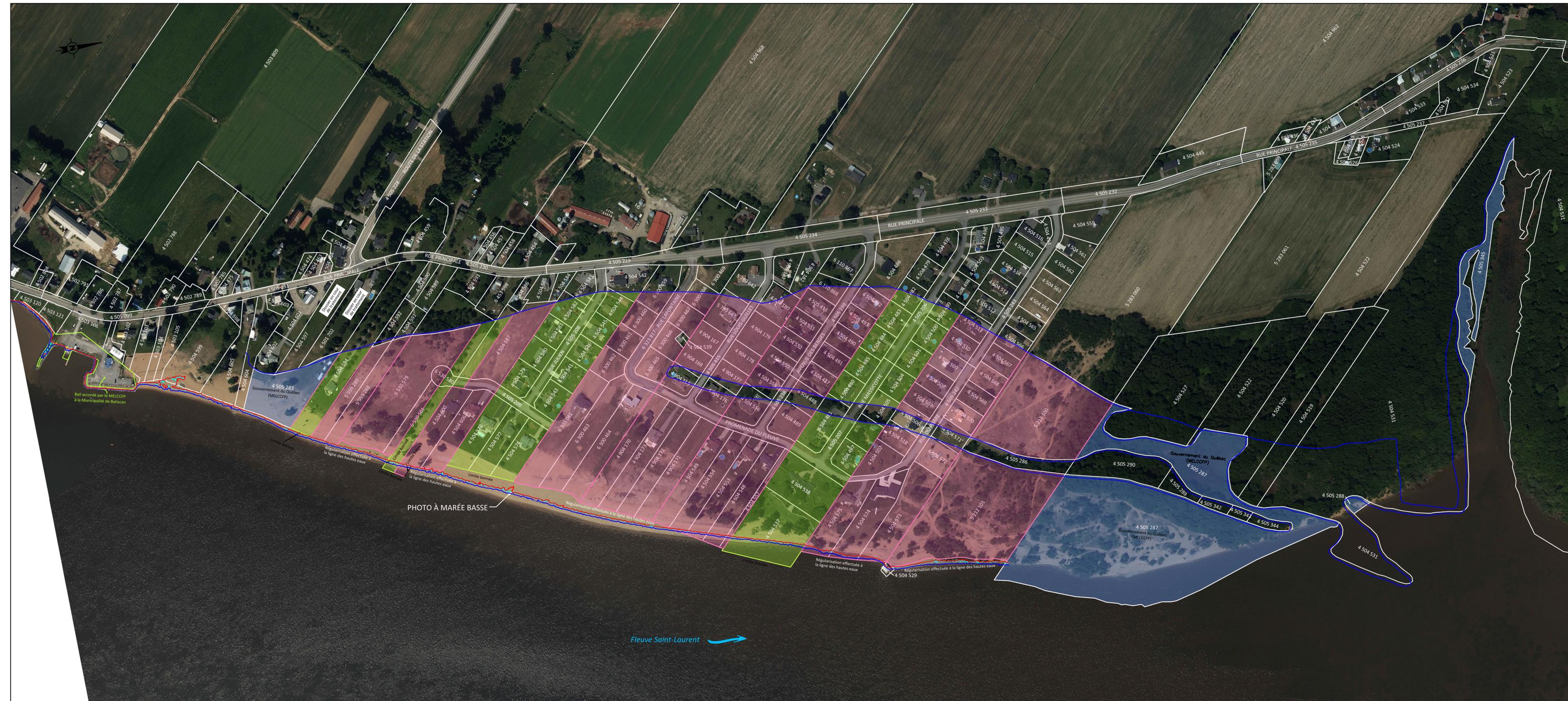


PHOTO À MARÉE BASSE

Fleuve Saint-Laurent